



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

Communiqué de presse
7 novembre 2016

contact de presse
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10
frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be

Le secteur de la construction a élaboré de sa propre initiative un ensemble de mesures en matière de politique de rénovation

Une dynamisation de la rénovation s'impose pour permettre à la Belgique de relever les défis climatiques

A l'issue de la dernière conférence mondiale sur le climat (COP21) qui s'est tenue à Paris, l'Union européenne a fixé un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 35% pour la Belgique. La stratégie à adopter par le secteur de la construction pour collaborer à cet objectif n'a cependant pas été clairement définie, alors même qu'une rénovation accélérée du parc immobilier existant se traduirait par une contribution substantielle à la réalisation des objectifs européens. L'initiative Renovate Belgium préconise le passage à l'action et a publié à cet effet un manifeste appelant à une politique de rénovation ambitieuse alors que débute la COP22 à Marrakech.

Les efforts à consentir pour atteindre ces objectifs ont été répartis entre les trois régions et le gouvernement fédéral. Un engagement en faveur d'une agriculture, de constructions et de véhicules propres et durables s'impose, au même titre que la protection du patrimoine forestier et l'innovation en matière de traitement des déchets. Cependant, tandis que d'autres secteurs sont à même de prendre des mesures concrètes, une stratégie politique propre au secteur de la construction tarde à se manifester.

Il s'agit là d'un constat étonnant, eu égard au fait que la Commission européenne estime à 40% la consommation totale d'énergie en Europe en provenance du bâtiment, dont deux tiers sont imputables au secteur résidentiel. La situation énergétique en Belgique est d'autant plus précaire que le parc immobilier est vieillissant. Plus de la moitié des logements datent d'il y a plus d'un demi-siècle et la consommation d'énergie moyenne dépasse largement la moyenne européenne, avec un écart estimé par le rapport McKinsey à 72%.

L'urgence est par conséquent réelle, d'autant que chaque état membre, et partant la Belgique, doit remettre son plan stratégique à long terme de rénovation des bâtiments publics, des bureaux et des habitations privées à la Commission européenne en avril 2017.

Mesures concrètes

En conséquence, Renovate Belgium (voir commentaire en bas de page) a élaboré de sa propre initiative une série de recommandations en matière de politique à suivre pour dynamiser la rénovation et lutter ainsi de la manière la plus efficace contre les émissions de CO₂.

Renovate Belgium préconise ainsi l'**optimisation des normes de qualité**. La diversité des labels prête en effet à confusion. Les **certificats de performances énergétiques** (EPC) devraient être adaptés et accompagnés de recommandations claires et concrètes afin de constituer à terme un outil d'accompagnement de toute rénovation de bâtiments. La qualité des **certificats de conformité** devrait par ailleurs être soumise au contrôle d'un organisme indépendant.

Un **régime fiscal judicieux** pourrait constituer un complément appréciable à ces recommandations stratégiques. Parmi les incitants éventuels, une réduction du précompte immobilier pourrait être envisagée au motif de rénovations énergétiques substantielles, de même que la déduction des frais de rénovation des droits de succession ou de donation. Le secteur bancaire pourrait également être mobilisé en soumettant l'octroi de **prêts hypothécaires**

à des conditions particulières. Les particuliers pourraient ainsi se voir attribuer un supplément de crédit destiné à améliorer les prestations énergétiques de leur habitation.

Enfin, les **pouvoirs publics** se doivent de fournir une contribution adéquate en introduisant notamment des **critères de durabilité** dans l'attribution de marchés publics et en privilégiant résolument les produits les plus durables.

Bénéfices

Les mesures énoncées ci-avant sont de nature à permettre la réalisation concrète des objectifs en matière de climat, en contribuant à une réduction substantielle du **gaspillage d'énergie** et des **émissions de CO2**. La **qualité de vie** dans les bâtiments s'en trouverait ainsi améliorée, avec pour corollaire une diminution de la **précarité énergétique**.

Ce sont en fait tout le secteur de la construction et l'économie dans son ensemble qui bénéficieraient de telles mesures. Le segment de la rénovation offre en effet des opportunités **d'emplois localisés durables et fiables**. Climat.be estime à 88.000 le nombre d'emplois qui serait généré dans l'hypothèse d'une réduction des émissions de CO2 d'ici 2030, dont 27.000 emplois dans la filière construction (parmi lesquels une moitié dans la construction résidentielle). En tenant compte du multiplicateur d'emplois de 2.33 ce sont au total 67.000 emplois qui seraient ainsi directement ou indirectement créés dans le secteur de la construction. Ainsi dynamisé, le secteur de la construction générerait à son tour un surcroît de **recettes publiques**.

Renovate Belgium, l'équivalent à l'échelon national de la campagne européenne du même nom, Renovate Europe, est une initiative unissant les forces d'une coalition d'acteurs au sein du secteur de la construction, parmi lesquels les producteurs de matériaux de construction, Essenscia (la Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie), Federplast (l'Association belge des producteurs d'articles en plastique et en caoutchouc, la Fédération de l'Industrie du Verre, et la Confédération Construction. Leur objectif commun est l'élaboration d'une politique de rénovation ambitieuse, apte à permettre à la Belgique d'atteindre les objectifs climatiques de 2020, 2030 et 2050.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Luc Dumont

Business & Market Strategy Advisor

Fédération de l'Industrie du Verre

T +32 (0)2 542 61 22

E luc.dumont@indufed.be

Aymé Argeles

Conseiller principal

Confédération Construction

T +32 (0)2 545 59 51

E ayme.argeles@confederationconstruction.be